

Saint Loup sur Semouse, le



Tél. 03 84 49 06 22  
Fax 03 84 94 20 74

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 3 OCTOBRE 2006**

L'an deux mil six, le trois octobre, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville, après convocation légale en date du vingt-six septembre, sous la présidence de Monsieur André ROUILLER, Maire.

Etaient présents :

Mr MANGEL, Mmes VALOT, DAVAL, BOGGIO, Mr AZOU, Mme BARRET, Mrs BENAND, AUDINO, Mme FRANÇOIS, Mrs BILLARD, LEROY Hervé, LEROY Michel  
Mme DOUCET, Mr BORDOT.

Etaient absents :

Mlle RUGGI (pouvoir à Mme BARRET) Mrs GENET, BEAUDOUIN, HACQUARD, Mme MOUTENOT, Mme DELLAOUI (pouvoir à Mme DAVAL) Mr RICHARD (pouvoir à Mr BILLARD) Mr ARENA (pouvoir à Mme VALOT) Mr BAUDOIN, Mme TASSI, Mr GRANDJEAN, Mme BILQUEY- RAMOS (pouvoir à Mr AUDINO).

La séance est ouverte à 20 heures 30. Le Maire déclare avoir reçu les procurations suivantes :

- Mademoiselle Valérie RUGGI à Madame Josette BARRET
- Madame Sahra DELLAOUI à Madame Katia DAVAL
- Monsieur Ladys RICHARD à Monsieur Jean-Paul BILLARD
- Monsieur Dominique ARENA à Madame Evelyne VALOT
- Madame Caroline BILQUEY - RAMOS à Monsieur Dominique AUDINO

Monsieur Jean-François AZOU est nommé secrétaire de séance.

Aucune objection n'étant émise sur le compte-rendu de la séance du 27 juillet dernier, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le Maire signale que deux questions ont été ajoutées à l'ordre du jour : la désignation d'un ACMO ( agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité) et la réception d'un courrier de Monsieur Michel LEROY qui fera l'objet d'un débat en fin de séance.

Monsieur André ROULLER laisse la parole à Monsieur DORAFI, directeur du réseau AAMI70 qui souhaite présenter les différentes activités mises en place sur notre Commune.

Monsieur DORAFI excuse tout d'abord Monsieur CHARPENTIER, Président de AAMI 70. Il souhaite présenter son association, les différentes actions réalisées sur le Département et plus particulièrement sur la Commune. Il se propose de répondre ensuite aux questions des conseillers municipaux.

AAMI 70 (Association, Accompagnement, Migration, Intégration 70) est une association créée en Haute-Saône en 1975 destinée à apporter un soutien aux travailleurs étrangers. Je vous fais brièvement un rappel historique : 1973, le choc pétrolier, 1974, l'arrêt de l'immigration de masse des hommes qui viennent travailler en France par le gouvernement de l'époque qui souhaite en échange favoriser le regroupement familial. H avait alors été demandé à chaque Préfet du Département d'aider à la création d'une association qui s'occuperait de l'orientation et du soutien aux étrangers. A cette époque, c'est l'ASATE (Association Saônoise d'Aide aux Travailleurs Etrangers) qui a vu le jour. Nous avons plusieurs fois changé de sigle et de contenu pour nous appeler AAMI 70.

Nous sommes toujours saônois et nous travaillons toujours sur tout le Département. Nous sommes pratiquement la seule association de cette taille qui existe dans la région Franche Comté avec toutes les activités que je vais vous énumérer par la suite. Elle s'occupait en priorité des ouvriers étrangers, or, depuis 1975, on a vu le passage d'une immigration que je qualifierais de temporaire puisqu'il s'agissait d'hommes qui venaient travailler avec l'objectif de gagner de l'argent et ensuite de repartir dans leur pays. Les choses se sont aujourd'hui inversées. Nous avons maintenant des enfants, des femmes et des enfants nés en France. Aujourd'hui on utilise donc deux termes, malheureusement souvent confondus : les étrangers et les immigrés. Je suis un immigré, je ne suis plus un étranger. A partir du moment où j'ai opté pour la nationalité française, où je suis né sur le territoire français, je suis français ce qui est le cas pour les enfants de personnes nées à l'étranger qui sont arrivées en France comme étrangers. Tous leurs enfants ne sont pas comptabilisés ni dans immigrés, ni dans étrangers. Les étrangers sont toutes les personnes qui sont nées en dehors du territoire français et qui ont conservé leur nationalité d'origine. En prenant le cas de Saint-Loup, on a 27 à 30% de la population plutôt immigrée qu'étrangère. En France on estime aujourd'hui le nombre d'immigrés à plus de 4 300 000, qui comporte des étrangers en situation régulière et des français naturalisés soit par décret, soit par déclaration, soit par mariage.

Notre association essaie de travailler en Haute-Saône avec toutes les populations étrangères et les populations que nous qualifions de personnes " issues de l'immigration" c'est à dire les enfants, les naturalisés et les personnes qui ont été à un moment de leur vie étrangères et qui sont aujourd'hui devenues françaises. Il y a 8953 personnes étrangères en Haute-Saône dont un tiers sont des enfants nés sur le territoire français et qui deviendront français à leur majorité.

Notre *I<sup>ère</sup>* mission est l'accompagnement à l'accès aux droits, médiation sociale et scolaire. Elle consiste en une permanence d'informations, de conseils et d'orientation qui se déroule le lundi matin au Centre Socio Culturel. Elle peut aussi être de l'accompagnement ou pour des problématiques linguistiques d'interprétariat. Nous avons dans notre équipe des personnes qui parlent couramment et nous sommes aussi assermentés depuis mars dernier par le Tribunal de Vesoul pour ce qui est du domaine interprétariat et traductions en langues

arabes et turques. C'est donc <sup>1</sup>A journée sur Saint-Loup mais il faut savoir que pour les personnes qui ont besoin d'un suivi, nous pouvons nous déplacer à la demande. Le dossier peut aussi être suivi au siège à Vesoul. Nous avons eu l'an passé environ 82 personnes de Saint-Loup, 133 visites, 205 cas traités. Pour le 1<sup>er</sup> semestre 2006, on a une trentaine de personnes, 69 visites et 112 cas traités. Les cas rencontrés peuvent être le contact avec les employeurs, de l'accompagnement, des problèmes techniques de logement, de travail, de chômage... il y ensuite la médiation scolaire, les relations entre les parents et les écoles à leur demande ou à la demande des parents, surtout lorsqu'il y a un problème de langue française ou des problématiques d'ordre culturel de la part des unes ou des autres.

La 2<sup>ème</sup> action est la sensibilisation des parents des jeunes avec conférences - débats. L'an dernier, c'était concentré sur la problématique des relations conflictuelles entre Luxeuil et Saint-Loup, ceci nous a obligés à courir un peu dans tous les sens jusqu'en fin d'année. Nous avons dû faire 6 interventions et des contacts entre les deux communautés de Luxeuil et de Saint-Loup pour essayer d'aplanir les choses en vue du jugement. Nous avons réalisé également des conférences au Collège sur la connaissance de la culture et de l'immigration. Il semblerait qu'il y ait sur Saint-Loup une montée de l'extrémisme. D'un côté de la part des jeunes d'origine étrangère, quelques approches qui vont vers un islam qui pour le moment est encore modéré mais qui pourrait aller vers l'extrémisme et de l'autre côté une sorte d'insécurité liée à du racisme ou de la discrimination possibles. La montée nous inquiète, nous essayons donc d'aplanir un peu les choses. Cette année à la demande de partenaires de Saint-Loup et notamment des écoles et du collège, j'ai animé quatre conférences pour les élèves de CM1 - CM2 et pour des 4<sup>ème</sup> du Collège sur cette question de discrimination, les vagues d'immigration, l'immigration en France, l'immigration en Haute-Saône pour essayer de trouver des solutions. Il y a malheureusement parfois des ratés, des gens qui restent un peu sur leurs préjugés et je le répète, des deux côtés.

La 3<sup>ème</sup> action est l'espace expression femmes et jeunes filles. On a d'abord commencé à mettre cette action en place à Luxeuil. C'est un lieu où on essaye de rassembler des femmes et des jeunes filles pour essayer de les rendre autonomes et pour leur expliquer un certain nombre de choses à travers des débats, de projections de documentaires ou de films mais aussi à partir d'un maintien des acquis en terme de français. Jusqu'en 2003, AAMI 70 accueillait 54 femmes d'origine majoritairement maghrébines qui venaient apprendre le français chez nous. Depuis 2004, le passage de la subvention marché public au niveau du FASILD qui d'ailleurs n'existe plus depuis le 29 septembre et qui est remplacé par l'ANCSEC (Agence Nationale de Cohésion Sociale et d'Égalité des Chances) nous a conduit à réduire de 70 % le nombre de nos stagiaires, il était interdit de former les jeunes de moins de 26 ans et on arrivés, hors CAI (contrat d'accueil et d'intégration) à terminer nos cours au mois de mars de cette année. Nous y croyions pourtant beaucoup.

Depuis 1991, date à laquelle je suis arrivé ici comme directeur, on a toujours répété que l'intégration des populations étrangères passe par deux choses : l'école de la République et l'alphabétisation des femmes. Pour le reste, on peut accompagner les hommes, on peut les soutenir, on peut les aider à faire un certain nombre de choses. Aujourd'hui, nous essayons de nous battre pour ne pas laisser sortir ces femmes de ces cours. Cette année sur Saint-Loup, on avait le droit à un cycle de 200 heures sur 16 semaines 1/2. On a fait le maximum pour avoir un cours rémunéré qui a démarré en décembre 2005 et terminé en mars 2006. Nous avons vu avec la direction du travail sur ce qui était plus dévolu à l'illettrisme et nous avons obtenu une formation qui débutera en octobre pour les + et - de 26 ans. Nous avons également une

convention avec le Conseil Général puisque depuis l'année dernière, on commence à faire des formations avec les RMIstes d'origine étrangère pour leur apprendre le français puisque comme chacun le sait, à partir du moment où on ne parle pas le français, il n'y a aucune possibilité de trouver un emploi. Depuis mars, nous avons neuf stagiaires qui sont signataires du nouveau contrat d'accueil et d'intégration, qui ne concerne que des personnes qui viennent d'arriver et qui n'ont pas encore eu leur 1<sup>er</sup> titre de séjour. Ces personnes s'engagent à apprendre le français puisque pour la délivrance de leur titre de séjour, on va leur demander l'intégration républicaine qui passe, elle, par la langue française. Les personnes qui ne maîtriseront pas la langue française risquent de rester en France avec juste un titre renouvelable annuellement. Le problème est que tous ceux qui n'ont pas pu signer ce contrat et tous ceux qui étaient là six mois avant, ne pourront pas intégrer les cours et nous le regrettons vivement. C'est dommage parce qu'on ne peut pas vivre dans un pays sans maîtriser la langue de ce pays, c'est à mon sens le 1<sup>er</sup> gage d'une intégration réussie. On ne peut pas vivre à côté de compatriotes français en parlant une langue arabe, chinoise, thaïlandaise...

Madame Evelyne VALOT : " quelles sont les conditions pour signer ce contrat ?"

Monsieur DORAFI : " cela ne concerne que les gens qui viennent d'arriver, qui n'ont pas eu leur titre de séjour et qui ne maîtrisent pas le français. L'ANAEM, qui va d'ailleurs gérer les formations linguistiques pour les CAI et qui est la nouvelle agence créée entre l'OMI et les services spécialisés immigration, désigne les personnes qui vont suivre les cours après que ces personnes aient effectué des tests. Il suffit donc de parler un petit peu le français pour être exclus du cours. L'ANEM nous dit qu'on va baisser l'âge à 16 ans, décision judicieuse car jusque là, les jeunes quittaient l'école à 16 ans pour venir en France et se retrouvaient à la rue parce qu'ils ne maîtrisaient pas le français. Le quota maximum est de 400 heures. Il est certain qu'on ne peut pas apprendre une langue en 400 heures mais les personnes vraiment motivées trouveront toujours un moyen d'apprendre la langue de manière intensive.

Il est vrai qu'on ne fait plus de l'aide aux devoirs et un certain nombre d'actions qu'on fait dans le reste du département puisque le FASILD nous demandait de laisser aux centres sociaux ou à des associations locales un certain nombre d'actions ".

Madame Evelyne VALOT: "c'est pour cette raison que l'UJEL fait aussi de l'alphabétisation ou c'est un doublon par rapport à votre association ?"

Monsieur DORAFI : " non, ce n'est pas un doublon. J'en avais parlé avec le Président quand l'UJEL a démarré, je lui avais demandé de ne pas le faire parce que l'alphabétisation peut désigner le fait qu'on ne sache pas écrire y compris dans sa langue maternelle, il y a ensuite le français langue étrangère pour les gens qui le parlent un peu mais qui ont besoin de le perfectionner et dans tout cela il y a 4 niveaux différents. Cela se fait par des professionnels. Aujourd'hui, lorsqu'on concourt pour un marché régional, on nous demande pour nos formateurs et nos formatrices un minimum BAC + 3 en français et langues étrangères ou une expérience équivalente avec des qualifications en terme de formation continue qui permettent aux formateurs d'enseigner. On ne peut pas désigner quelqu'un au hasard pour s'improviser maître en français. Ce n'est pas possible ou alors il va adopter les méthodes qu'on apprend aux enfants à l'école. Cela ne marche pas du tout avec les adultes, au contraire cela les fait fuir. Il faut tenir compte qu'il y a des gens qui ne sont jamais allés à l'école et qui ne savent pas tenir un stylo. La méthode est totalement différente".

Monsieur Jean-François AZOU : " en ce qui concerne les personnes qui sont en France depuis quelques années et qui ne parlent pas français, quelle est la solution ? Ces gens là ne peuvent rester le restant de leur vie, en contact avec les français sans apprendre la langue, c'est un peu aberrant "

Monsieur DORAFI : " lorsqu'on a alerté tout le monde fin 2003, ce n'était pas parce qu'on voulait défendre nos salariés ni parce qu'on voulait gagner de l'argent, c'est parce qu'on nous dit d'un côté qu'il faudrait aider ces personnes à s'intégrer et en même temps on nous enlève le gage de cette intégration qui est la formation linguistique. Si on ne leur apprend pas le français, il n'y a pas de possibilité d'intégration. Ou alors, on va faire l'intégration à l'anglo-saxonne où on va mettre des quartiers chinois à part, des quartiers Bengali où il y aura un policier avec un turban et une infirmière avec un voile, ce qui n'est pas ma conception de l'intégration, ce n'est pas la conception républicaine de la vie en communauté en France. Dire qu'on ne va s'occuper que des primo arrivants, à mon avis, c'est une erreur parce qu'on va laisser de côté les papas et les mamans d'un certain nombre de jeunes qui commencent déjà à poser problème dans la société parce qu'ils n'y trouvent pas leur place. Qu'on accompagne ceux qui viennent d'arriver, qu'on leur donne les moyens, je suis totalement favorable, cela fait vingt ans qu'on demande à ce que ce soit obligatoire. Dans tous les pays Scandinaves, à votre arrivée, vous commencez d'abord par apprendre la langue, vous ne travaillez pas, vous apprenez déjà la langue de ce pays, ensuite l'intégration est plus facile, ce qui n'exclut pas l'apparition d'autres problématiques ensuite, mais on aura au moins éliminé ce malentendu de base. Rien que pour l'aide aux devoirs, vous savez bien que ce sont généralement les femmes qui s'occupent de l'aide aux devoirs de leurs enfants et aujourd'hui, beaucoup de parents n'ont pas les moyens d'aider les enfants, ce qui conduit inévitablement à l'échec scolaire, et qui dit échec scolaire dit échec social. C'est dramatique car ce sont des gens qui ne repartiront pas, ils sont français. Dans les départements ruraux, nous sommes encore un peu préservés, mais la situation est inquiétante dans les grandes agglomérations. »

Monsieur Jean-François AZOU : « la dernière fois que nous avons rencontré l'UJEL avec Monsieur le Maire, ils nous ont fait part d'un certain nombre de mères de famille (entre 25 et 30 sur le quartier du Mont Pautet et entre 15 et 20 sur le quartier du Chanois) d'une tranche d'âge entre 40 et 50 ans qui ne maîtrisent pas du tout la langue française. Nous n'avons pas vérifié mais nous pouvons croire qu'il y a tout de même une certaine demande ».

Monsieur DORAFI : « la demande est là. Nous avons dans nos cours jusqu'à 54 femmes chaque année avec 4 cours. Vous comptabilisez 12 à 15 personnes par cours, vous avez le total. En 2003, on a comptabilisé 54 personnes. En 2004, on a réussi à avoir uniquement 2 cycles pour Saint-Loup et cette année un seul cycle. Lorsque j'ai vu les représentants d'UJEL, ceux-ci m'en ont bien fait part. Les noms des personnes qui veulent apprendre le français, nous les avons, mais le problème est qu'on n'a rien à leur proposer. Tout ce qu'on a pu faire est que Madame DJJRAND qui est la formatrice sur Saint-Loup a maintenu bénévolement le travail avec ces femmes et on a contacté le Département pour essayer d'avoir quelques cours pour les RMistes. L'JJUL pour avoir un cours qui va démarrer ce mois d'octobre jusqu'en juin 2007 et le FASILD nous promet de temps en temps deux cours supplémentaires sur la Haute-Saône »

Monsieur Jean-François AZOU : ce n'est pas suffisant ni sérieux pour avoir une véritable politique d'intégration de ces personnes »



Monsieur DORAFI : « non. On est passés de 339 stagiaires dans le département en 2003 à 161 en 2004 »

Madame Maud BOGGIO : « des organismes comme, par exemple le FASILD le justifie comment ? »

Monsieur DORAFI : « le FASILD le justifie par une demande de l'Etat qui dit qu'il faut d'abord former les primo-arrivants. On a un contrat d'accueil et d'intégration, il faut d'abord financer ce contrat, et ensuite on verra pour les autres. La preuve est que le marché 2007 qui va être géré par l'ANAEM dit on finance les CAL En Haute-Saône, nous n'avons pas beaucoup de politique de la Ville et à Saint-Loup encore moins. Nous n'avons pas les moyens pour avoir cette politique de la Ville qui pourrait permettre l'alphabétisation sociale ou socio-culturelle qui permet d'endiguer les flux. Il faut savoir aussi que la politique de la Ville va basculer dans la nouvelle agence. L'illettrisme, la politique de la Ville et une partie des actions accès aux droits, lutte contre les discriminations qui étaient prises par le FASILD vont être alloués à l'ANAEM sous la présidence du Préfet de région puisque les conseils d'administration du FASILD (qui étaient pourtant plus près du terrain) n'existeront plus. Un certain nombre de nos dossiers risquent maintenant d'être traités à Paris. La question de l'alphabétisation m'inquiète, mais aussi celle de l'accès aux droits. Nous sommes la seule association qui résiste en Franche Comté. Celle du Jura est disparue depuis 3 ans, Montbéliard depuis 2 ans, à Besançon depuis 15 ans. Il suffit qu'aujourd'hui les décisions soient prises au niveau régional pour qu'on refuse en Haute-Saône de payer une association pour faire le travail ».

Monsieur Thierry BORDOT : « je partage complètement l'analyse par rapport à l'intégration. L'intégration est réservée à la population étrangère. On parlera de références, de modèles républicains par rapport aux jeunes qui cherchent un travail, qui cherchent à comprendre le fonctionnement de l'organisation mais on peut voir d'un autre côté, les adultes, d'une manière générale qui ont du mal à comprendre la France telle qu'elle est maintenant ».

Monsieur DORAFI : « ce qui m'inquiète, c'est que la France a toujours été multi-culturelle sauf qu'on ne veut pas le voir, en fait depuis 1789 »

Monsieur Thierry BORDOT : « cela a été beaucoup plus rapide »

Monsieur DORAFI « non, cela n'a pas été plus rapide. On était face à des personnes qui étaient censées être intégrables facilement parce qu'on était face à des européens, à des gens proches. Ensuite on est allés vers les rives de la Méditerranée et avec notamment la religion musulmane qui n'a pas non plus facilité l'intégration de ces populations là. Mais ce n'est pas seulement la religion musulmane car cette religion n'a gêné personne depuis 1830. C'est au cours de ces 10 dernières années que le problème de l'islam est apparu en France parce que là aussi il n'y avait pas de réflexion sur l'intégration. L'intégration pour les musulmans aujourd'hui, c'est plus: de mosquées en France. Cela ne plaît pas aux français, pourtant c'est la réalité. On ne peut pas vouloir intégrer quelqu'un en excluant un certain nombre de choses qui sont en lui. Ensuite, qu'il pratique ou qu'il ne pratique pas, les musulmans en France, contrairement à ce que beaucoup de nos concitoyens pensent sont moins pratiquants que les français, statistiquement parlant. »

Monsieur Thierry BORDOT : « c'est la non reconnaissance de la culture qui fait qu'il y a ce fossé ».

Monsieur DORAFI : « le fossé, c'est dans l'identité. C'est-à-dire qu'à partir d'un certain nombre d'années, on a eu des jeunes pour lesquels on a pensé que l'école de la République arrivait à mettre l'égalité partout, mais on a oublié le reste. Lorsqu'<sup>1</sup> ensuite ces jeunes sont arrivés dans le monde du travail et qu'en face il n'y avait pas assez de travail pour eux, ils ne l'ont pas compris. J'ai moi-même fait ce constat il y a quelques années : lorsque vous avez 12% de chômage en France, il est de 9% pour les français de souche, de 11% pour les français d'origine X et il est de 34% lorsqu'on est noir ou maghrébin. Après on peut parler de quartiers, de populations spécifiques, que ce soit les antillais, les africains ou les algériens par exemple qui sont les plus stigmatisés en France. Mais en fait l'intégration des algériens doit être une référence en France, et c'est pourtant ceux qui sont les plus décriés, mais en fait il y a un certain nombre de choses, notamment la guerre d'Algérie, qui n'ont pas été décomptées ».

Monsieur Thierry BORDOT : « c'est vrai qu'on n'est plus du tout sur une problématique d'intégration, on est plus sur une assimilation à un modèle »

Monsieur DORAFI : « on est plus dans une problématique d'enracinement. Ce n'est pas que la racine ne prend pas, c'est qu'on pense qu'elle ne va pas prendre. Notre problème en France est là. Dire qu'un certain nombre de jeunes d'origine surtout maghrébine et africaine n'est pas intégrable, non. Chaque immigration peut aussi d'avoir des délinquants, des vendeurs de drogue... l'essentiel est de sauver le maximum, d'ailleurs c'est la réalité. Depuis que je suis arrivé en Haute-Saône, on parle beaucoup de délinquance, de délinquants et lorsqu'il s'agit de délinquants d'origine étrangère, depuis 15 ans, on parle toujours des mêmes, à Vesoul comme à Saint-Loup, comme à Luxeuil. Ils font des séjours en prison, et lorsqu'ils ressortent, ils recommencent. Les 95 ou 97% des autres vont à l'école, travaillent ou ne travaillent pas mais ont une vie normale. La délinquance est un vrai problème, mais qui n'est pas lié à l'immigration. Le jour où on sortira de cela, on réfléchira vraiment sur l'intégration en France. En même temps, l'intégration c'est quoi ? Lorsqu'on me dit : Monsieur DORAFI, vous êtes bien intégré, vous parlez bien le français, vous mangez du porc, vous buvez du vin... si c'est cela l'intégration j'ai tout faux. Monsieur DORAFI aurait pu être un bon musulman, pratiquant, qui va à la mosquée le vendredi et qui fait son ramadan. A ce moment là, on risque de me contester »

Monsieur Thierry BORDOT : « qui ? »

Monsieur DORAFI : « nos concitoyens, tout au moins une partie de nos concitoyens »

Monsieur Thierry BORDOT : « c'est vrai que souvent, entre nous, dans la rue, on dit untel ou untel n'est pas intégré, je crois que le terme est faux »

Monsieur DORAFI : « je crois qu'avec l'immigration maghrébine et africaine, ce n'est pas un problème d'intégration, parce que leur intégration elle, est criante. 55 % des petits enfants d'algériens ne parlent plus arabe. Moi-même j'ai deux enfants de 7 ans <sup>1</sup>A, ils ne parlent pas un mot d'arabe, et pourtant on va ensuite dire à mes enfants, vous êtes ceci ou vous êtes cela »

Monsieur Thierry BORDOT : « ma question était par rapport au rôle des femmes dans ce processus d'émancipation à la fois des femmes et aussi des garçons puisqu'il y a aussi une barrière à ce niveau là »

Monsieur DORAFI : « il y a les résistances culturelles »

Monsieur Thierry BORDOT : « qu'en pensez-vous, car effectivement, le problème des banlieues, si on le rapporte à Saint-Loup, c'est le même, juste avec un degré différent dans la violence, mais le problème de fonds est le même. Est-ce qu'on peut parler d'émancipation des jeunes femmes, est-ce qu'il y a eu vraiment de la part des femmes une volonté d'exister autrement, avec un modèle qui existe et que nous, on a incité à cette émancipation depuis plusieurs années. D'autre part, il y a certains paradoxes puisque moi, et je ne suis pas le seul, j'ai l'impression de voir des filles qui portent plus le voile, le foulard »

Monsieur DORAFI : « il y a deux choses. Effectivement, lorsque je vais dans les cours pour donner de l'information, je n'ai jamais vu dans les cours autant de femmes avec le foulard, je ne dis pas le voile, je dis le foulard »

Madame Maud BOGGIO : « personnellement, je le vois tous les jours. On est passé du petit foulard à quelque chose que je n'avais jamais vu en France »

Monsieur DORAFI : « la 1<sup>er</sup> chose que je fais dans les cours, c'est de leur dire de l'enlever. Deuxièmement, c'est vrai qu'il y a quelques années, on avait moins de problèmes. Mais c'est aussi un retour par rapport à l'affaire du foulard. Je me souviens avoir dit un jour à mon épouse : à un moment, on va nous sortir le bonnet islamique. C'est arrivé, il y avait des filles qui allaient à l'école avec une espèce de bonnet. Le problème était la lecture qu'avaient faite les médias et qui a été propagée. Et cela a réveillé un certain nombre de choses. Aujourd'hui, une femme qui ne met pas le foulard risque d'être mal vue par sa communauté. Et là, ça devient dangereux. A un moment, les femmes qui fréquentaient les cours étaient les premières à enlever le foulard. Elles ont commencé à lire, à écrire, à passer le permis de conduire, et aujourd'hui, si elles ne mettent pas le foulard, cela devient difficile pour elles de sortir. Et c'est venu avec les filles. Ce n'est pas seulement un problème de foulard, ce n'est pas seulement un problème d'islam, ou alors c'est un problème d'islam en France, parce que ce sont les filles qui ont ramené le foulard, ce ne sont pas les mamans. Les mamans n'attendaient qu'une seule chose, que quelqu'un vienne les aider pour l'enlever. A Saint-Loup, il y a effectivement de plus en plus de filles voilées ».

Madame Maud BOGGIO : « et de plus en plus jeunes. Et on est passé du petit foulard à quelque chose de plus conséquent ».

Monsieur DORAFI : « il y a deux ans, je suis intervenu au collège, à sa demande, pour discuter avec les jeunes filles sur la question du foulard. Je leur ai expliqué que rien ne les oblige à mettre le foulard, en tous cas, à l'école. Le 2<sup>ème</sup> volet de ma réponse est une espèce d'attitude que les musulmans ou musulmanes ont pris de la société française et qui dit : pourquoi, je ne serais pas aujourd'hui médecin, voilée et musulmane ? médecin, ingénieur, pilote de ligne... C'est-à-dire que pour elles, le foulard n'est pas un enfermement, mais celles là, ce sont celles qui arrivent à le mettre d'elles mêmes. Ce que je combats, c'est le petit frère qui impose le foulard à sa grande sœur. C'est une chose que l'on n'a jamais vue, ni ici, ni dans les pays d'origine, et par contre, c'est cela qui m'inquiète. Lorsqu'il y a eu le 1<sup>er</sup>



problème du foulard à l'école, je faisais partie de ceux qui disaient : au lieu de focaliser sur cette jeune fille qui va à l'école avec le foulard, cherchez qui est caché derrière. Et c'étaient les associations d'islamistes qui étaient en train de payer des avocats et de tirer les ficelles. Ces associations, on ne les a jamais inquiétées, par contre, la jeune fille, on a fini par l'expulser et ce n'est pas en l'expulsant qu'on lui redonnera sa chance pour essayer de s'armer. Lorsqu'on a créé ces fameux espaces expression pour femmes et jeunes filles, c'était dans ce sens là, c'est les armer pour répondre. C'est de leur donner s'il le faut les versets du coran qui leur dit que le foulard ce n'est pas une obligation religieuse à 100% comme on essaie de leur faire croire ».

Madame Maud BOGGIO : « une question que je me pose et que je vous pose : est-ce que du fait qu'elles veulent revendiquer ce que vous venez d'expliquer, on a pas tendance à oublier vraiment ce qu'est le coran et ce que raconte le coran pour se rendre justice à elles-mêmes ? Je suis confrontée à ces femmes au quotidien, j'ai l'impression qu'elles se servent de cela sans avoir de vraies bases. C'est moi qui lis le coran pour leur expliquer qu'enceinte, on n'est pas obligée de faire le ramadan »

Monsieur DORAFI : « le problème est là. Elles n'ont pas les bases. J'ai personnellement vu un père arriver dans l'aide aux devoirs parce qu'on voulait ramener des gamines avec les garçons à Carnaval, et il m'a dit non, l'islam interdit à ma fille de se maquiller. Je lui ai demandé de me présenter le texte. H a ensuite laissé sa fille partir avec nous, mais le problème est qu'on a un islam oral, qui comporte Allai et Allam c'est-à-dire le permis et l'interdit. JJ suffit qu'un imam (comme il y en a beaucoup en France, qu'aucun n'est formé et que 63% ne parlent pas le français) vous dise qu'une femme n'a pas le droit de manger de chewing gum, les gens vont y croire car ils n'ont pas eux-mêmes les moyens de vérifier ».

Madame Maud BOGGIO : « je vais plus loin dans mon raisonnement, j'ai habité longtemps en Alsace où il y a des cours de religion qui sont intégrés dans l'école de la République, pourquoi ne ferions-nous pas cela afin qu'ils aient des vraies bases de leur propre religion ? »

Monsieur Thierry BORDOT : « qu'on leur explique ce qu'est l'islam, ce n'est pas un cours de religion »

Monsieur DORAFI : « non, moi je ne veux pas de cours de religion non plus. Sur cette question par exemple du foulard, rien n'est clair. Il n'y a aucune certitude que le foulard est une obligation pour les musulmanes à 100%. Toutes les versées du Coran ne parlent pas du voile, le voile est plutôt quelque chose qui appelle à la retenue et le voile dont parle un certain nombre de musulman, c'est le voile qu'on mettait dans les maisons pour séparer, c'était, en fait un rideau. On peut tous lire le Coran et arriver à deux versions différentes. Je crois que le problème qu'on a dans la société française, c'est qu'il ne faut pas qu'on reste sur cette question du foulard. Il y a d'autres choses dans la religion musulmane qui ne sont pas favorables aux femmes, maintenant, après, il faut avoir le courage de l'aborder. Personnellement, je pense qu'un certain nombre de femmes enlèveront le foulard lorsqu'il y aura moins de pressions. C'est ce qui est ancré dans la tête qu'il faut ensuite enlever.»

Monsieur Thierry BORDOT : « est-ce que cette histoire du foulard n'est pas un raidissement. Est-ce qu'il y a quelque chose qui se radicalise actuellement ou est-ce qu'on va vers une émancipation beaucoup plus importante des femmes ? »

Monsieur DORAFI : « je crois qu'il y a les deux. D'un côté, on a un certain nombre de jeunes filles qui se marient avec des français, que la religion n'arrête pas (25% d'algériennes sont mariées avec des français). Les turques qui étaient mariées à 98% avec des hommes qui viennent du pays (92%) sont en train de se marier avec des français, mais ça, ça prend du temps, donc il faut l'accompagner. Je crois qu'on est arrivé à un moment, à ce que ces jeunes recherchent une identité dans le religieux et c'est ce qui est dramatique. Aujourd'hui, ils ne disent pas je suis d'origine marocaine, algérienne ou sénégalaise, ils disent je suis d'origine musulmane et donc je suis musulman avant tout, même s'ils ne sont pas pratiquants, même s'ils ne font pas le ramadan, même s'ils ne font pas la prière. Si c'est une recherche d'identité, aidons-les à trouver cette identité. Et leur identité, ils le savent très bien, elle est franco-française, parce que si vous leur dites demain d'aller dans un pays musulman, ils seront les premiers à vous dire non. Maintenant, c'est comment les aider à retrouver confiance dans la République, parce que là aussi ils vous disent : nous on n'y croit plus. On l'a dit à nos parents, on l'a dit à nos grands frères, on nous l'a dit à nous, maintenant, il va falloir composer avec nous. »

Monsieur Thierry BORDOT : « c'est bien de vouloir imposer un modèle mais d'un autre côté, on ne règle pas nos propres problèmes »

Monsieur DORAFI : « l'an dernier, un sociologue a fait une étude sur les prénoms et l'emploi. Si vous vous appelez Mohamed, vous n'êtes pas prêt de trouver un emploi, indépendamment de la nationalité, de la profession...c'est la réalité. D y a encore la question de la décolonisation. Dans les esprits, ça commence, le film « indigène » a remis un peu les choses en place. Ce sont toutes ces choses qu'il faudrait raccrocher les unes aux autres pour arriver ensuite à se dire : je suis français, je suis musulman, je suis français juif, je suis français athée et à un moment on oubliera qu'on est d'origine X parce qu'on est quand même pour certains immigrés d'origine du Maghreb, on est à la 4<sup>ème</sup>16<sup>ème</sup> génération. Alors combien de générations faut-il encore pour qu'on nous dise : vous êtes intégrés ?

Madame Edith DOUCET : « comment peut-on expliquer que la 1<sup>ère</sup> génération a eu moins de mal à s'intégrer en France que les jeunes d'aujourd'hui ? »

Monsieur DORAFI : « c'est pas qu'ils avaient moins de mal à s'intégrer en France, ils vivaient à côté. Les hommes qui étaient seuls quittaient leur pays natal pour arriver en France. De l'aéroport, ils allaient directement dans les foyers, du foyer au travail. Tout était organisé. Il n'y avait pas de mixité, pas de relations ».

Madame Edith DOUCET : « lorsque j'ai fréquenté le collège, j'ai connu des familles d'étrangers, les enfants étaient au collège avec nous, il n'y avait pas de soucis, on était tous ensemble »

Monsieur DORAFI : « même pour eux. Ils vous disent aujourd'hui qu'avec les plus âgés, il n'y a pas de problèmes, qu'avec les plus jeunes, il n'y a pas de problèmes, c'est avec les français d'âge moyen qu'ils ont un problème ».

Madame Edith DOUCET : « alors pourquoi ? »

Monsieur DORAFI : « d'abord, ils ne sont pas leurs parents, ils ne sont pas leurs grands frères. Les parents et les grands frères avaient une idée de la République. Ils ont appris un certain nombre de choses, la scolarité, le travail et en échange on gagne quelque chose. Le propos des pères était alors : on va repartir. Pour les jeunes, quand ils crient un certain nombre de choses, c'est aussi un signe d'intégration. C'est aussi parce qu'ils estiment avoir le droit comme tout français à un certain nombre de choses. Lorsque vous savez, quand vous êtes jeunes, que vous avez trois fois moins de chance de trouver du travail, à un moment ou à un autre, ça vous dégingue tellement, que vous arrivez à intérioriser les choses. Vous finissez par vous demander ce que vous allez faire à l'école puisque vous ne trouverez pas de travail. Personnellement, avec mon BAC + 5, j'ai mis 2 ans 1/2 pour décrocher mon 1<sup>er</sup> poste, pas parce que je n'étais pas compétent, simplement lorsque je donnais mon prénom et qu'on voyait ma tête. »

Monsieur Thierry BORDOT : « c'est d'abord une crise sociale avant d'être une crise d'intégration parce que dans les quartiers où il y a une mixité nombreuse d'origines communautaires différentes, là où les gens travaillent, là où les gens ont construit, il n'y a aucun problème, donc ce n'est pas l'intégration qui pose problème, je crois que c'est un problème de crise sociale et de crise d'identité par rapport aux jeunes. Comment un jeune peut s'identifier avec les modèles qu'on lui présente aujourd'hui ? Déjà en sortant des écoles, en étant diplômé, on ne trouve pas de travail et ensuite on rajoute les problèmes de rejet que vous venez de citer »

Monsieur DORAFI : « ce qui était le plus révélateur, c'est que ceux à qui on n'avait rien à proposer en terme d'emploi, c'était ceux qui étaient le plus qualifié, c'est-à-dire qui avaient BAC + 3 minimum. C'est une réalité. D y a un reflet de la réalité française qu'on ne voit pas. Ce n'est pas pour prendre la place de quelqu'un, c'est pour se faire une place à côté des autres. A ce moment là, on pourrait parler de ceux qui ne veulent absolument pas s'intégrer. Cela, c'est autre chose.

Monsieur André ROUILLER remercie Monsieur DORAFI pour toutes ces explications.

### **1 - Assiette et destination des coupes - exercice 2007 ;**

Monsieur Dominique AUDINO propose :

- d' approuver l'assiette des coupes dans les parcelles de la forêt communale n°9-12-15-23-32-36-51 -56 et 60,
- de vendre sur pieds et par les soins de PQNF en blocs et sur pieds les produits des parcelles n° 23 - 32 (amélioration) et 51 (régénération)
- de vendre en bois façonné en bord de route les arbres susceptibles de fournir des grumes dans la parcelle n° 56. Les travaux d'exploitation et de débardage seront réalisés après passation d'un marché avec un entrepreneur exploitant. Les produits ainsi façonnés seront mis en vente, par les soins de l'ONF dans le cadre d'une vente groupée.
- De partager, non façonné, aux affouagistes, le bois de chauffage dans les parcelles n° 9 -12 - 15 - 36 - 60

Monsieur Michel LEROY souhaite connaître le nombre d'affouagistes : environ 60

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'assiette et la destination des coupes pour l'année 2007.

### **2 - Signature d'un contrat de bûcheronnage et débardage;**

Monsieur Dominique AUDINO propose d'autoriser le Maire à signer le contrat de bûcheronnage et débardage par l'entreprise OUDOT pour la parcelle 59 (étang d'Antoine). Le volume approximatif est de 140 m<sup>3</sup> pour une estimation de 753, 48 € TTC. Le bois sera mis en vente au printemps.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce contrat.

### **3 -Vente d'une parcelle au lotissement du Vieux Château :**

Monsieur Thierry MANGEL déclare qu'il s'agit de la dernière parcelle de ce lotissement N° 4 (à proximité du plateau sportif) pour une superficie de 934 m<sup>2</sup> cadastrée C 1023 pour un prix de 11 208 €. L'acquéreur est Monsieur Guy GALAUP, domicilié à Pont du Bois.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette vente.

### **4 — Application d'un tarif de location pour les locaux occupés par la CCVS ;**

Madame Maud BOGGIO expose : « en 2003, lorsque la CCVS cherchait des locaux, la Ville avait mis gratuitement les locaux rue de l'Abattoir à disposition dans la mesure où la CCVS avait proposé d'effectuer des travaux d'aménagement correspondant à une somme de 22 500 €. La convention étant arrivée à échéance, il convient aujourd'hui de fixer un loyer mensuel. Nous sommes tombés d'accord sur un loyer mensuel de 750 €. La CCVS souhaite que soit établi un bail d'un an, renouvelable par tacite reconduction »

Madame Evelyne VALOT : « c'est une volonté de la CCVS, mais on n'a peut-être le choix de dire si cela nous convient ou non »

Monsieur André ROUILLER : « on en avait parlé »

Madame Evelyne VALOT : «j'ai dû louper cela. Enfin, ça leur permet d'aller ailleurs entre temps »

Madame Maud BOGGIO : « si je suis locataire et que demain je décide de changer de maison, même si j'ai un bail de 3 ans, avec mon préavis de 3 mois, je pars quand je veux. Le problème est que si l'on part pour 3 ans d'office, on ne pourra pas forcément réévaluer et revoir les données du loyer »

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer à 750 € le loyer mensuel des locaux de la CCVS en établissant un bail d'un an renouvelable par tacite reconduction avec révision du loyer.

### **5 - Extension du réseau concédé d'électricité pour la ZAC de la Combeauté :**

Monsieur Thierry MANGEL expose qu'il s'agit surtout d'un accord de principe puisque la ZAC de la Combeauté est de la compétence de l'intercommunalité. Il déclare que pour aménager cette ZAC, notamment l'extension souterraine du réseau concédé d'électricité, longue d'environ 170 mètres avec la mise en place dans la tranchée d'un câble d'éclairage public et l'installation de 8 lampadaires. La CCVS va prendre ces travaux à sa charge mais comme c'est situé sur le territoire de Saint-Loup, il faut que la Ville donne son accord pour qu'elle puisse réaliser ces travaux puisque les rues concernées sont classées dans la voirie communale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne l'autorisation à la CCVS pour réaliser ces travaux.

### **6 - Ouvertures et fermetures de postes :**

Le Maire expose que 4 agents des services techniques étant déclarés admis au concours interne organisé par le Centre de Gestion, il est nécessaire de fermer ces 4 postes d'agents des services techniques et d'ouvrir les postes suivants :

- 3 postes d'agents techniques pour : Patrick FRANÇOIS, Didier DUBAS et Bruno GUERAIN
- 1 poste d'agent technique qualifié pour Patrice VÈILLE-GIRARDET

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces fermetures et ouvertures de postes pour les 4 agents.

### **7 - Participation voyages scolaires :**

Madame Maud BOGGIO explique que 5 élèves d'une classe de BAC PRO du lycée professionnel Luxembourg doivent participer à un voyage en Belgique dans le but de leur faire découvrir une région industrielle européenne.

Il s'agit de Fouad AMZILE, Salamin BOUHADDOU, Nacer CHAREF, Saïd EL BOUAYADI, et Hassan OUABBOU. Le coût réel du voyage est de 220 €. La participation par élève demandée aux familles est de 160 €.

Le Maire propose de participer à hauteur de 30, 50 € par élève ce qui est accepté à l'unanimité.

### **8 -Encaissement d'un chèque Groupama :**

Le Maire déclare que Groupama vient d'adresser un chèque correspondant au solde du sinistre du foyer communal d'un montant de 26 045, 69 € et propose l'encaissement de ce chèque, ce qui est accepté à l'unanimité.

### **9 -Décision modificative au service de l'assainissement :**



Madame Evelyne VALOT explique qu'afin de pouvoir payer le 1<sup>er</sup> acompte à la CCVS concernant le schéma global d'assainissement, il est nécessaire de modifier le budget primitif 2006 au service de l'assainissement comme suit :

Investissement dépenses :

Art 203 frais d'études : -19650, 00 €  
Art 2315 installation matériel et outillage : + 19 650, 00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette décision modificative.

### **10 - Remboursement d'une facture à l'Association Mosaïque Lupéenne :**

Madame Evelyne VALOT déclare qu'il s'agit des sorties piscine du 3 janvier 2006 au 23 mai 2006. Avant de passer le règlement de cette facture en délibération, nous avons essayé d'obtenir un maximum de justificatifs pour cette facture d'un montant de 3 374, 25 €. Nous rencontrons un problème au niveau du règlement pour les animateurs qui ne sont pas tous rémunérés d'une façon identique (16 € pour les uns et 12, 25 € pour les autres). Nous avons eu du mal à obtenir les documents demandés. Nous les avons obtenus seulement ce matin et après rapide vérification, nous avons tout de même certains petits doutes. Nous allons quand même accepter le règlement mais je souhaite tout de même vous donner lecture du courrier qui accompagne les justificatifs car j'estime qu'il est un peu de mauvaise foi :

Monsieur le Maire,

Voici les justificatifs demandés concernant la piscine. Nous ne comprenons pas le besoin de cette demande. Si vous rentrez dans cette logique, il serait préférable que l'activité piscine soit gérée directement par la Mairie. Dans ce cas, l'AML n'aurait plus qu'à facturer les mises à disposition des personnels d'encadrement. Restant à votre disposition...Monsieur le Président, Claude PETITGENET, signé po. Le secrétariat, mais la signature étant illisible, le secrétariat, on ne sait pas qui.

Monsieur Michel LEROY : « la facture consiste en quoi ? »

Madame Evelyne VALOT : « les animateurs, les transports Vançon, les frais de gestion administrative, la location de bassin et on soustrait la participation des familles soit un montant de 3 374, 25 €. ».

Monsieur Jean-François AZOU : « j'ai rappelé le Président cet après midi, je lui ai expliqué que dorénavant, nous serons très exigeants par rapport aux justificatifs lorsque la Mairie engagera des dépenses et que lorsque cela ne correspondra pas à 100%, on retournera les documents ».

Madame Evelyne VALOT : « ce n'est pas valable uniquement pour le Centre Social, c'est pour tout le monde. »

Monsieur Jean-François AZOU : « le doute est en fait, qu'ils n'ont pas véritablement noté qui a réellement fait l'accompagnement et qu'ils ont fait un calcul approximatif, c'est uniquement sur ce point que nous ne sommes pas d'accord. »

Monsieur Thierry BORDOT : « on ne peut pas dire on ne sait pas trop, soit on verse, soit on ne verse pas. C'est délicat par rapport à l'engagement qu'ils prennent, eux »

Madame Evelyne VALOT : « c'est quand même une facture que l'on a depuis le mois d'août et on a seulement pu avoir les pièces ce matin »

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de régler cette somme à l'Association Mosaique Lupéenne.

### **11 - Modification de F article 1 du règlement intérieur du Foyer Communal ;**

Monsieur André ROUILLER rappelle que le Foyer Communal est situé au Centre Ville. Depuis plusieurs mois, dit-il, même depuis plusieurs années, les riverains se plaignent des nuisances occasionnées aussi bien au niveau du bruit incessant que du stationnement qui n'est plus possible dans ce quartier certains soirs, lors de fêtes familiales. Plusieurs propriétaires n'arrivent plus à louer leurs appartements situés dans ce secteur. Il nous est demandé par plusieurs riverains de ne plus louer cette salle pour des fêtes familiales privées.

Madame Edith DOUCET : « qu'entendez-vous par fêtes familiales ? toutes les fêtes familiales ? »

Monsieur André ROUILLER : « les fêtes familiales nocturnes. Par exemple, si quelqu'un me demande la salle suite à un décès, je l'accorde »

Madame Edith DOUCET : « ce qui veut dire que pour la Ville qui n'a déjà pas des finances mirobolantes, c'est de l'argent qui va encore manquer à la Commune. Ensuite à Saint-Loup, on sait tous qu'il y vient de moins en moins de monde. Si en plus, pour les Lupéens qui avaient la possibilité de louer la salle des fêtes, j'ai moi-même deux filles que j'espère bien marier à Saint-Loup un jour, il va falloir solliciter une salle dans une commune voisine ! »

Monsieur Thierry MANGEL : « vous avez une approche que je ne qualifierais pas d'égoïste, mais vous ne prenez pas tout en compte. Vous allez vivre deux mariages dans votre famille et vous allez être deux week-ends sans dormir, Monsieur POULAIN qui se trouve dans la salle peut dire que les riverains, c'est quasiment tous les week-ends depuis des années. Je parle en connaissance de cause. Lorsque j'habitais chez mes parents, c'était le cas. Allez tous les dimanches matin faire le tour du quartier et vous discutez avec les riverains. Ils sont excédés, parce que les mariages se passent autant à l'intérieur de la salle qu'en dehors de la salle. »

Madame Edith DOUCET : « dans ce cas, il y a une police municipale, il y a la gendarmerie »

Monsieur Thierry MANGEL : « qu'est-ce qu'elle va faire la police municipale quand il fait 40° dans une salle pas climatisée et qu'il y a 300 personnes ? Vous êtes obligés d'ouvrir

les fenêtres, vous êtes obligés d'avoir des gens qui discutent dehors, c'est une obligation. Cette salle est très mal située, a toujours été très mal située, maintenant, on arrive à un degré où les gens ne la supportent plus, et il faut maintenant prendre une décision. »

Madame Evelyne VALOT : « combien y a-t-il de personnes dans le quartier qui s'en plaignent? On dit les gens, moi, j'aimerais avoir un chiffre. Si on nous présente effectivement 300 personnes qui habitent dans le quartier et qui s'en plaignent, je suis d'accord, mais s'il y a 4 personnes, je suis désolée. Je rejoins ce que dit Madame DOUCET, on a une police municipale, on a une gendarmerie, c'est à eux de faire appliquer le règlement. Les gens louent la salle, ils signent la demande de réservation sur laquelle figure le règlement. »

Madame Maud BOGGIO : « le règlement a été revu, il a été réactualisé, on a imposé le nombre de personnes parce qu'on s'est aperçus qu'ils étaient en surnombre. La police municipale, ils sont deux, que feront-ils devant 350 personnes qui font le cirque, et même la gendarmerie, ils sont 12, que voulez-vous qu'ils fassent ? »

Madame Edith DOUCET : « ce n'est pas grave, vous avez déjà moins de monde à Saint-Loup, mais vous en aurez encore de moins en moins parce que si vous continuez à procéder comme cela, il n'y aura plus personne à Saint-Loup. On a fermé déjà le cinéma »

Madame Josette BARRET : « le cinéma n'est pas fermé, il est en sommeil »

Monsieur Michel LEROY : « moi je suis d'accord avec Madame DOUCET, c'est une volonté de fermeture, fermeture des écoles, fermeture du cinéma, fermeture de la salle »

Madame Edith DOUCET : « je vais bientôt finir par regretter d'avoir construit à Saint-Loup »

Monsieur Thierry MANGEL : « au niveau d'accueillir les gens, j'ai quelque chose à vous dire. On parle des riverains existants depuis plusieurs années, il y a au dessus de l'ancienne banque populaire des appartements rénovés qui n'avaient pas réussi à être loués pendant un temps fou. Savez-vous quand ils ont été loués ? Lorsqu'on a eu ce sinistre au Foyer communal, qu'il n'y avait plus rien à la salle puisqu'on attendait les expertises, etc. Eh bien, 2 ou 3 week-ends après, on a vu une camionnette de déménagement, les gens ont déménagé tout de suite. Il y a un projet, à l'ancienne boucherie Dubois qui est accolée à la salle du foyer. Des gens ont acheté ce gros ensemble pour faire plusieurs appartements pendant cette même période. Ils ont tout démoli. Je ne sais pas s'il y a d'autres problèmes ou quoi, mais là, le projet est à l'abandon. Donc, quand on parle de faire venir des gens, il y a déjà là deux pistes. »

Madame Evelyne VALOT : « quand on est intelligent, on n'achète pas près d'un endroit où il est susceptible d'y avoir du bruit. On ne construit pas sa maison auprès d'une gare ou d'un aéroport pour ensuite aller se plaindre au Maire, je suis désolée. »

Monsieur Michel LEROY : « autrefois, les bals avaient lieu dans cette salle-ci, ensuite au Trianon et c'est pour cette raison que la salle du Foyer Communal a été construite. Depuis les temps que les nuisances existent ! Tout d'un coup les gens ne peuvent plus supporter. J'ai moi-même une grosse nuisance à proximité de chez moi, j'ai l'usine Parisot, mais ça, je le

savais, je ne vais pas demander la fermeture de l'usine Parisot ! Et c'est tous les jours et tous les jours. »

Madame Maud BOGGIO : « nous pourrions donner la parole à quelqu'un qui habite à proximité et qui a certainement des choses intéressantes à dire. Si les nuisances étaient si récentes, les pétitions ne seraient pas récentes »

Madame Edith DOUCET : « on ne dit pas qu'elles sont récentes, mais tout le monde a des nuisances. L'an dernier, tous les matins à 5 heures, à la sablière, et je ne vous dis pas quand il faisait chaud à quelle heure ils commençaient. Nous avions les fenêtres ouvertes, et le bruit, on l'entendait »

Monsieur André ROUILLER : « Monsieur POULAIN, je voudrais que vous disiez un peu ce qu'il se passe aux environs du Foyer Communal »

Monsieur Pierre POULAIN : « les soirées ou il y a 300 à 400 personnes à la salle des fêtes, il y en a d'ailleurs plus en dehors que dedans, je suis obligé de laisser ma voiture sur la place car je ne peux pas la rentrer dans mon garage. Lorsque vous vous levez le matin, vous voyez que les personnes qui ont fait la fête ont uriné contre les portes, j'ai des photos, j'ai des films, j'ai toutes sortes de choses. Cette salle n'est plus aux normes aujourd'hui car vous avez des décibels que vous ne pouvez pas dépasser. La loi n'autorise pas, ou alors il faudrait une insonorisation ou alors que les portes soient fermées. Je ne parle pas de petits mariages qui existaient dans le temps ou de réunions corporatives ou d'associations. Les choses ne sont plus du tout ce qu'elles étaient il y a quelques années. »

Madame Evelyne VALOT : « alors, un bal de l'association des portugais fait moins de bruit qu'un mariage maghrébin si je comprends bien? Peut-être parce qu'il y a 200 personnes de moins. »

Monsieur Thierry MANGEL : « il ne s'agit pas forcément de mariages maghrébins. J'ai souvenir de mariages de gens totalement d'origine française ou toute la nuit on avait eu les cornes qu'on entend dans les matchs de foot, où on n'a pas dormi de la nuit et cela n'a rien à voir avec les maghrébins. Je ne pense pas qu'il faut faire dévier le débat par rapport à une catégorie de la population, il s'agit de nuisances par rapport à des gens qui s'amuse et cela se comprend, mais au milieu d'autres qui dorment. »

Madame Evelyne VALOT : « oui, mais c'est un mariage, on ne le fait qu'une fois dans sa vie. Personnellement, je n'irais pas acheter une maison à côté d'un endroit où il y a du bruit, je suis désolée. »

Madame Katia DAVAL : « Cela fait 10 ans que j'habite là, il y en avait moins au début. »

Monsieur Michel LEROY : « c'est un peu exagéré, on aurait peut-être pu chercher des solutions. Soit si cela fait vraiment du bruit, on la ferme complètement. Moi, j'ai une solution de remplacement, vous les faites au Chanois les mariages. »

Monsieur Jean-François AZOU : « elle appartient au Foyer Culturel cette salle du Chanois »

Monsieur Michel LEROY : « ils ne savent pas quoi en faire »

Monsieur Jean-François AZOU : « attendez, pour l'instant elle appartient à une association, elle n'appartient pas à la Ville »

Monsieur Michel LEROY : « c'est une piste de travail »

Madame Maud BOGGIO : « je suis aussi navrée que vous que le cinéma soit fermé, mais si la décision a été prise c'est qu'il n'y avait pas de gens pour aller voir les films, c'est bien beau de dire qu'on ferme tout, mais vous avez vu l'amalgame avec les écoles, avec le cinéma, je réponds, le cinéma on l'a fermé, parce qu'il y avait une voire deux personnes par séance et on ne va pas revenir sur le débat des écoles, la démographie est ce qu'elle est. Quand vous dites qu'on ferme tout, on ne ferme pas tout pour le plaisir de fermer »

Monsieur Michel LEROY : « vous avez quand même bien précipité la fermeture de l'école maternelle du Mont Pautet. »

Madame Maud BOGGIO : « ce n'est pas le débat de ce soir, c'est dommage que vous n'étiez pas là tout à l'heure. Monsieur THOMAS, le nouvel inspecteur de l'éducation nationale, présent ici tout à l'heure, ne comprend pas comment cela peut encore fonctionner. Je lui ai dit ce qu'il en était, il ne comprend pas. »

Madame Edith DOUCET : « vous allez avoir les gens qui vont venir vous demander : pourquoi lui ? Et pourquoi pas moi ? »

Madame Maud BOGGIO : « on ne fait pas un régime à deux vitesses, où êtes-vous allée pêcher cela ? »

Madame Edith DOUCET : « et celui qui va vous réserver la salle pour un baptême, car en principe un baptême ne fait pas de bruit »

Madame Maud BOGGIO : « et bien c'est non »

Madame Edith DOUCET : « alors un enterrement, ce n'est pas une fête familiale ? »

Madame Maud BOGGIO : « on a dit nocturne, on n'enterre pas ses morts jusqu'à trois heures du matin »

Monsieur Michel LEROY : « limitez le nombre de places »

Monsieur Jean-François AZOU : « mais c'est limité »

Madame Maud BOGGIO : « vous savez bien ce que vous avez voté en conseil municipal il y a seulement quelques mois, après l'incendie qu'il y a eu, on a repris les textes. On a fait venir un expert, c'est 350 personnes. On ne peut pas les compter, on n'est pas dans un régime totalitaire où on compte les gens un par un »



Madame Josette BARRET : « non, c'est 300 personnes à condition de ne pas apporter du mobilier, mais ils continuent d'apporter du mobilier »

Monsieur Michel LEROY : « c'est donc bien les mariages de tradition »

Madame Maud BOGGIO : « il y a un règlement, on ne peut pas le faire respecter, il faut donc trouver une solution ».

Madame Evelyne VALOT : « on n'a pas cherché à le faire appliquer, je suis désolée, on pouvait faire des descentes, on pouvait mettre des amendes »

Madame Maud BOGGIO : « des descentes avec qui ? »

Madame Evelyne VALOT : « la police municipale »

Monsieur Jean-François AZOU : « mais comment tu feras ? Us seront entourés par 15 membres du mariage »

Madame Evelyne VALOT : « ce ne sont quand même pas des truands »

Madame Maud BOGGIO : « ce ne sont pas des truands, mais quand on fait la fête, on est un peu énervé. On va aller au pugilat, on va aller à la bagarre, il ne faut pas exagérer, même les gendarmes n'iraient pas, ils sont 12. Qu'est-ce qu'ils peuvent faire contre 350 personnes qui font la fête? Ce n'est pas logique comme raisonnement. Va au milieu du groupe de 350 personnes en leur disant, s'il vous plaît, vous ne respectez pas le règlement ? Même les gendarmes ne peuvent pas intervenir »

Monsieur Thierry MANGEL : « non, et puis il y a un aspect de festivités, c'est-à-dire que quelqu'un qui va à un mariage, il n'y va pas pour s'asseoir et ne pas bouger, il va au mariage pour faire la fête, donc il fait la fête. Quand il arrive, il gare sa voiture n'importe où, ensuite, il y a les gamins qui ressortent parce qu'il faut qu'ils bougent, ensuite on discute le soir. Quand c'est l'hiver, on fait chauffer la voiture, on attend ensuite 1/2 heure parce que les vitres sont gelées et on discute à côté et si on a un petit peu bu, on parle un peu plus fort. C'est tout à fait normal, on fait la fête. Le seul problème, c'est que cette salle se situe au centre ville et qu'il y a énormément de gens qui sont gênés. Une salle au centre ville, cela ne se fait plus à l'heure actuelle. Il y a quelques années, les gens faisaient la fête avec peut-être un peu moins de monde, mais au fil des ans, la situation empire et c'est maintenant à un stade où ce n'est plus supportable. Là vous avez un représentant du quartier ce soir, mais on les a reçus et il y avait quand même du monde et des gens qui étaient excédés et sincères et respectables, on ne peut pas dire qu'ils exagéraient. Donc à un moment, on peut se poser la question. Qu'on soit d'accord ou pas, mais on peut se la poser, il y a une nuisance qui augmente de plus en plus. »

Monsieur André ROUILLER : « on a encore un autre problème, c'est avec la salle du Chanois. Tout le Foyer Culturel ne va plus à la salle du Chanois. Alors il faut mettre la police, la gendarmerie pour surveiller, alors quoi faire ?

Monsieur Michel LEROY : « Est-ce que la Commune offre une salle en location à tout le monde ou est-ce qu'elle ne l'offre pas, c'est la question de ce soir. Vous dites : on ne rend

plus service aux Lupéens, c'est tout. Vous rendez service aux riverains qui sont excédés par le bruit »

Madame Maud BOGGIO : « les riverains sont aussi des Lupéens, Monsieur Leroy »

Monsieur Michel LEROY : « oui, effectivement, ils sont Lupéens et ils ont aussi des droits. Ils ont fait une demande, et ensuite on va étudier cette demande et la solution, comme d'habitude, vous ne proposez pas de l'étudier autour de la table, vous imposez votre solution, vous en avez discuté à 5 ou 6 et vous dites, il faut l'interdire aux familles. »

Monsieur André ROUILLER : « alors qu'est-ce que vous nous proposez ? »

Monsieur Michel LEROY : « limitation du nombre de personnes... »

Monsieur André ROUILLER : « on ne va pas aller compter le nombre de personnes. On l'a déjà dit, on l'a écrit »

Monsieur Michel LEROY : «... rencontre avec Madame BARRET puisque je crois que c'est vous qui vous occupez des locations »

Madame Maud BOGGIO : « mais elle ne va pas aller compter le samedi le nombre de personnes ! »

Monsieur Michel LEROY : « lorsqu'on va aller réserver la salle, on va avoir en face de soi des interlocuteurs, on va poser nos conditions. On attire leur attention. »

Madame BOGGIO et Monsieur AZOU : « vous croyez qu'on vous a attendu pour le faire ? »

Monsieur Michel LEROY : « alors aujourd'hui, vous leur dites, voilà, on ne peut rien faire, on ne peut pas mettre la police, on leur dit bien qu'on ne peut rien faire... »

Madame Maud BOGGIO : « moi, la solution, c'est qu'on téléphone à Dijon à chaque fois qu'il y a un mariage et qu'on envoie à chaque fois un car de CRS. »

Monsieur André ROUILLER : « je suis souvent intervenu auprès de la gendarmerie pour qu'ils fassent des passages »

Monsieur Michel LEROY : « eh bien moi je dis que si c'est vraiment si terrible que cela, on ferme totalement et on envisage une solution de remplacement »

Monsieur Thierry MANGEL : « c'est ce qu'on est en train de discuter ce soir »

Madame Maud BOGGIO : « on ne voit pas pourquoi on irait pénaliser une association qui veut faire un goûter. Pour l'instant, on ferme ce qui est nuisible, et après on étudiera les solutions pour que ce foyer communal n'existe plus comme foyer communal, on garde bien sûr la salle dans l'immédiat pour des vœux, des réunions de la CCVS, la Commune, les instituteurs quand il y a les départs en retraite. Mais le bruit qui est gênant pour les riverains, on peut le supprimer dès maintenant, c'est cela qu'on propose ce soir. »

Madame Evelyne VALOT : « tout ce qui est manifestation du soir même avec les associations ce sera interdit ? »

Madame Maud BOGGIO : « non ».

Madame Evelyne VALOT : « alors pourquoi on autorisera le bal des portugais qui fera tout autant de bruit ? »

Madame Maud BOGGIO : « parce que ces gens là, on arrive »

Monsieur Michel LEROY lui coupant la parole : « parce qu'ils sont portugais, tout simplement »

Monsieur André ROUILLER : "on a dit les fêtes familiales »

Madame Edith DOUCET : « mais ce n'est pas possible, vous allez encore au devant de problèmes, parce que vous acceptez pour des associations qui seront certainement tout aussi bruyantes »

Monsieur Jean-François AZOU : « alors les soirées des associations, vous ne devez pas les faire souvent »

Madame Maud BOGGIO : « oui, parce que là, si la gendarmerie passe une seule fois, les gens redeviennent raisonnables et cela je l'ai vécu, je suis allée au bal des portugais, il y avait du bruit, la gendarmerie est passée et tout le monde s'est calmé. Ce sont des gens qu'on arrive à contrôler. »

Madame Edith DOUCET : « mais enfin, comment vous allez l'expliquer aux gens ? »

Madame Maud BOGGIO : « on dira simplement que c'est une association »

Monsieur Michel LEROY : « à mon avis c'est très attaquable d'un point de vue administratif parce qu'en France on est pour une égalité, on n'est pas pour une ségrégation, voire une discrimination »

Monsieur Jean-François AZOU : « où elle est la discrimination selon vous, Monsieur LEROY ? »

Madame Maud BOGGIO : « ça n'a rien de discriminatoire, c'est un choix »

Madame Edith DOUCET : « alors si vous voulez être logiques dans la façon de penser et dans votre démarche, c'est à vous de refuser la location du foyer communal le soir pour qui que ce soit, et là, vous êtes logiques »

Madame Maud BOGGIO : « je crois qu'on n'a pas de leçons de logique à recevoir, on a encore le choix »

Madame Edith DOUCET : « je suis déjà allée au loto du basket, je vais au bal des chasseurs, je vais à d'autres soirées, les gens, leur voiture, ils la prennent de la même façon, s'il fait froid le soir, ils font tourner le moteur de la même façon »

Monsieur Jean-François AZOU : « vous êtes combien ? »

Madame Edith DOUCET sollicitant l'aide de Monsieur Dominique AUDINO pour répondre : « 150, 200 il y en a parfois eu jusqu'à 300 »

Monsieur Jean-François AZOU : « mais vous n'êtes que 300, vous n'en avez pas 200 de plus dans la rue avec tout ce que cela comporte »

Madame Edith DOUCET : « je comprends les problématiques de chacun, mais ce que j'essaie de vous faire comprendre, c'est que vous allez au devant de problèmes »

Madame Evelyne VALOT : « moi, je vais poser une autre question même si cela va fâcher, vous avez l'association UJEL qui vient vous louer la salle, c'est une association c'est pour faire une soirée »

Monsieur Michel LEROY termine la phrase : « et il la redonne à un adhérent »

Monsieur Jean-François AZOU : « ce n'est toujours qu'une association »

Madame Evelyne VALOT : « oui et ils seront toujours 350 et il y aura toujours du bruit »

Monsieur Jean-François AZOU : « on sait qu'on ne pourra jamais les empêcher de faire du bruit. »

Monsieur Thierry MANGEL : « s'il y en a 1 ou 2 qui font du bruit, par rapport à des associations, je pense que les riverains supporteront. »

Madame Edith DOUCET : « ce que je ne peux pas comprendre, c'est que vous pénalisez tout le monde »

Monsieur Thierry MANGEL : « vous, quand vous êtes au fond de la rue de l'étang, ou au Vieux Château vous ne pouvez pas comprendre. Si vous vous levez à 6 heures et que vous n'avez pas dormi et que c'est comme cela tous les week-ends, je pense que vous changeriez d'avis ».

Madame Evelyne VALOT : « quand on est à la tête d'une commune, on ne réagit pas perso. »

Monsieur Thierry MANGEL : « ce n'est pas perso. Je n'habite plus là. »

Madame Evelyne VALOT : « on supprime la salle pour une catégorie de personnes, c'est donc bien perso, je suis désolée. »

Madame Maud BOGGIO : « la salle n'est plus appropriée à ce genre de manifestations. »

Monsieur Michel LEROY : « je comprends que les gens en aient marre, mais c'est la réponse qui ne convient pas. »

Monsieur Jean-François AZOU : « elle est comment la réponse »

Monsieur Michel LEROY : « elle est inadaptée et elle ne respecte pas l'égalité de droit »

Monsieur Jean-François AZOU : « je préfère cela au mot que vous avez employé tout à l'heure »

Le Maire propose de passer au vote :

- contre : Mme Evelyne VALOT, Mrs LEROY Hervé et Michel
- abstentions : Mme Edith DOUCET, Mr Thierry BORDOT, Mlle Valérie RUGGI, Mme Danièle FRANÇOIS, Mr Dominique AUDINO, Mme Caroline RAMOS / BILQUEY.

La salle ne sera donc plus louée pour les fêtes familiales privées.

Monsieur Michel LEROY : « une fois de plus, ce soir, il faudra noter dans le compte-rendu qu'on gouverne par procurations. D y 6 personnes ici qui vont avoir une majorité, il se déroule la même chose que pour la fermeture de l'école du Mont Pautet. Il faut constater que la majorité des gens qui sont présents ce soir ne sont pas favorables à cette décision. »

## **12 — Résiliation d'un bail d'un logement de fonction ;**

Le Maire déclare que Madame Marie-Claire HUMBERT, a quitté le 1<sup>er</sup> septembre dernier, l'appartement de fonction qu'elle occupait au 12 place Léon Jacques. Il est donc nécessaire de résilier ce bail, ce qui est accepté à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **13 - Désignation d'un ACMO ;**

Monsieur André ROUILLER déclare que le Centre de Gestion oblige à nommer un ACMO (Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'Hygiène et de Sécurité). L'ACMO concourt à l'élaboration de la politique de la prévention et de sécurité menée par la Ville et à la recherche de solutions adaptées aux difficultés rencontrées. D contribue à l'analyse des causes des accidents de service et de travail. Il propose de nommer Monsieur Alain BERDON ce qui est accepté à l'unanimité. »

### **14 - Lettre de Monsieur LEROY : (pas de délibération)**

Puis le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur Michel LEROY sur le problème de l'eau :



Au mois d'août 2006, pendant plus d'une semaine, les Lupéens ont été privés d'eau potable. Les journaux, la radio, et la télévision ont largement commenté cet événement. A ce jour, la Mairie n'a publié aucun communiqué officiel indiquant la cause et la nature de cette pollution. Lors des questions diverses, je vous serais reconnaissant de bien vouloir préciser les causes réelles de cet incident et de publier les résultats des analyses effectuées au mois d'août. J'aimerais également connaître ce que vous comptez mettre en œuvre pour éviter les incidents à répétition sur le réseau d'eau afin que les habitants de notre Commune bénéficient d'un service municipal d'eau performant et de qualité. Dans l'attente de votre réponse...

Monsieur André ROUILLER explique : « dès qu'on a eu l'information de la DDASS, on a affiché à la porte de la Mairie, on a fait passer une voiture radio, on a envoyé une stagiaire distribuer des affiches dans les différents commerces, soit tout ce que la DDASS nous demandait, c'est-à-dire d'informer les usagers que l'eau était impropre à la consommation. Dans un 1<sup>er</sup> temps, je pense que nous avons fait le maximum. Nous avons réceptionné le fax un vendredi à 11 heures 45 et à 14 heures, tout le monde était avisé que l'eau n'était plus potable au robinet.

Monsieur Michel LEROY : « on n'a pas contesté votre façon de réagir. C'est juste une question simple : pourquoi on est arrivé à cette situation et qu'est-ce qu'il y a eu dans l'eau qui risquait de nuire à la santé des Lupéens »

Monsieur André ROUILLER : « ce qui rendait l'eau impropre, c'était des entérocoques fécaux et des eschérichias. Par contre, cela ne pouvait entraîner que des gastroentérites bénignes au niveau des nourrissons et des personnes âgées.

Madame Edith DOUCET : « et c'était dû à quoi ? »

Monsieur Thierry MANGEL : « il y a eu un mauvais concours de circonstances. Nous avons eu des fortes pluies ces jours là, et il faut savoir qu'on n'a pas les mêmes qualités que les eaux de Vittel. Nos stations de pompage d'eau sont à proximité de la rivière, de la Semouse, comme la plupart des communes d'ailleurs. Nous avons donc une eau de mauvaise qualité au départ. Par rapport à ces fortes pluies, l'eau de la rivière a remonté très rapidement sur les puits, ça, c'est le 1<sup>er</sup> problème. Le 2<sup>ème</sup> problème est qu'on est tombés en panne avec la pompe à chlore juste à ce moment là et juste au moment où la DDASS faisait son analyse mensuelle.

Entre-temps, la pompe à chlore a été changée, on a rechargé plus en chlore pour bien désinfecter les réseaux. Toujours concours de circonstances : les bâches de stockage d'eau doivent être nettoyées régulièrement. Seulement avant ce problème, comme il y avait la canicule et que nous n'avions pratiquement plus de réserve, nous n'avons pas pu nettoyer les bâches à la fréquence normale. Mais je maintiens que nous avons à la base, une eau, de mauvaise qualité. Les gens de Corbenay ont les mêmes problèmes, les puits sont à proximité de la station d'épuration de Fougerolles. Nous, en amont, on a la station d'épuration d'Aillevillers, on a tous des eaux de mauvaise qualité à la base.

Donc si on arrive au moment où l'eau n'a pas le temps de se filtrer, si au même moment, on a une défaillance à l'usine ce qui a été le cas, et bien, on arrive très vite à ce résultat. Ensuite on nous parle de risques. Il est normal qu'on mette rapidement en route la distribution d'eau en bouteilles comme cela a été fait. 2 ou 3 conseils nous ont été donnés par

la DDASS. Nous avons travaillé avec cette personne qui trouve que sur les puits à Magnoncourt, il y a quelques risques d'infiltration. Nous y avons remédié. Nous avons travaillé avec elle sur la chloration des réseaux parce que le problème de l'extension de réseau jusque sur l'intermarché fait qu'on a en gros 3 kilomètres entre la pompe à chlore et le bout du réseau. Cette multitude de conseils font que ça va dans le bon sens.

Nous sommes en train de travailler pour déboucher les puits. Les puits en eux-mêmes ne se nettoient pas puisqu'ils prennent « dans le site naturel ». C'est uniquement pour que les puits aient plus de rendement.

Monsieur André ROUILLER : « par contre, Monsieur LEROY, vous me demandiez les résultats du 16 août pour lequel le résultat était négatif, j'ai eu seulement le 8 septembre le résultat de cette analyse. »

Monsieur Michel LEROY : « il y a une administration qui s'appelle la DDASS qui déclenche toute une procédure sans même donner les résultats exacts. »

Monsieur Thierry BORDOT : « pensez-vous que la situation est redevenue normale ? »

Monsieur Thierry MANGEL : « oui, elle est redevenue normale, nous avons suivi tous les conseils de la DDASS, nous avons triplé voire quadruplé le dosage en chlore, nous avons désinfecté tout le réseau et les bâches sont en train d'être nettoyées. La bâche d'eau traitée qui est la principale a été nettoyée il y a environ 15 jours, trois semaines. »

Monsieur Thierry BORDOT : « on a eu une eau d'une grande qualité à Saint-Loup. Dans l'esprit des Lupéens, la station de traitement de l'eau permettait de fournir une bonne eau. Aujourd'hui nous sommes dans une situation particulière parce que la multiplication des problèmes liés au réseau d'eau fait qu'on multiplie le dosage de chlore par précaution. D y eu l'exploitation de la carrière Tisserand en amont des puits, on est à proximité d'une nappe phréatique qui est contaminée à l'arsenic »

Monsieur Thierry MANGEL : « on sait qu'il n'y a pas d'arsenic puisque c'est recherché dans les analyses »

Monsieur Thierry BORDOT : « oui, mais la proximité fait que le doute peut s'installer. Nous sommes complètement dans le doute. Alors qu'envisagez-vous pour réduire ce doute et revenir à une situation dans laquelle on pourra à nouveau consommer l'eau ? »

Monsieur Thierry MANGEL : « je pense qu'il faut peut-être un peu plus diffuser les résultats des analyses car il a pu arriver qu'il y ait quelques analyses avec quelques problèmes mais d'une manière générale, les analyses faites sérieusement par la DDASS sont bonnes. »

Monsieur Jean-François AZOU : « on ne peut pas dire que l'usine de traitement de Saint-Loup ne remplit pas son rôle, l'eau est consommable, sauf qu'à un moment il y a eu un concours de circonstances. A moins d'aller faire des recherches pour trouver des puits ailleurs pour avoir une eau de meilleure qualité, je ne vois pas ce qu'on peut faire de plus et il n'est pas dit que l'eau serait meilleure. »

Monsieur Thierry MANGEL : « sur les prescriptions de la DDASS, quasiment toutes les machines (pompes, moteurs) sont doublées, sauf la pompe à chlore. Nous allons donc le proposer au prochain budget, c'est dans les prescriptions de la DDASS. Lorsque celle-ci est tombée en panne, nous avons mis à la place une petite pompe le temps de pallier, mais celle-ci n'avait pas la même capacité. En doublant les pompes, ce sera une sécurité. »

Madame Edith DOUCET : « lorsqu'on lisait l'affiche, il était dit que c'était dû aux récentes chutes d'eau, on pourrait presque développer un peu plus, avec plus de clarté et de sincérité. D a fallu que je regarde les informations et que j'entende au journal de 20 heures que c'était la pompe chlore qui ne fonctionnait plus. Les gens finissaient par me demander ce qu'il se passait et ils peuvent se penser que vous n'avez pas été forcément très honnêtes avec eux. »

\*\*\*

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 15.

Le Secrétaire,

Le Maire,



Jean-François AZOU



André ROUILLER